

SYNDICALISME: DES BRÈCHES SONT OUVERTES, ÉLARGISSEONS-LES! ...

Les péripéties et les rebondissements de l'affaire Ben Barka ne doivent pas faire oublier aux ouvriers et aux employés le caractère «social» (sic) de l'agitation gouvernementale actuelle. Il a été convenu une fois pour toutes parmi les différentes fractions qui, tout en se déchirant, soutiennent l'action gouvernementale, que le retour de Michel Debré au pouvoir était le signe que le gaullisme, ayant maintenant repris son deuxième souffle, était décidé à faire du «social». Et alors que M. Michel Debré reçoit les unes après les autres les confédérations ouvrières, patronale et cadres, ses services, qui sont d'ailleurs dans le «social» les mêmes que ceux du précédent gouvernement, ont relancé la procédure Toutée et reçu les organisations ouvrières des grands services publics pour fixer l'augmentation des salaires pour l'année 1966.

Les organisations ouvrières ont dénoncé la fixation des salaires par une masse arbitrairement fixée par le gouvernement, seule la répartition de cette masse étant discutée entre elles et l'administration au sein de la «commission Grégoire». En dehors du rattrapage, le seul privilège que conserveront les organisations ouvrières à travers cette procédure Toutée, c'est de participer à la répartition des maigres augmentations de salaires consenties (4% duquel il faut déduire une évaluation de la hausse du coût de la vie de 1,5%, évaluation toujours dépassée d'ailleurs). Cette procédure aboutit à opposer les unes aux autres les grandes fédérations des services publics et à accentuer la division des travailleurs d'abord en industries et ensuite en catégories. Une seule fédération a compris la manœuvre et a refusé de s'associer à cette comédie c'est la *Fédération des cheminots Force Ouvrière*. C'est la première brèche dans la procédure Toutée et on se demande pourquoi les fédérations appartenant à la C.G.T. et à la C.F.D.T., ont éprouvé le besoin d'aller parader dans les salons de M. Grégoire. On peut dire que cette façon d'inaugurer leurs nouveaux rapports, nous confirme ce que nous avons toujours pensé, à savoir que l'union C.G.T.-C.F.T.D. avait moins pour but le désir de transformer les luttes entre les syndicats et les patrons, que de dévorer les petits copains restés en dehors de cet accord. La ficelle est un peu grosse et pour nous, mieux que cette unité du bout des lèvres, destinée à continuer les mêmes erreurs, c'est le refus de participer à la procédure Toutée qui nous fixera sur la volonté de mener une lutte vigoureuse contre l'État-patron. Les cheminots F.O. ont ouvert une brèche certes bien modeste dans l'appareil d'État qui lie l'organisation ouvrière. Cette brèche doit être élargie et les organisations ouvrières doivent refuser de discuter avec tout autre fonctionnaire que le ministère de tutelle comme les salariés de l'industrie privée doivent refuser de discuter de salaire avec tout autre représentant que leurs patrons respectifs. Il faut revenir à cette saine méthode qui consiste pour l'organisation syndicale à avoir des rapports avec le patronat et l'État que pour discuter les salaires et la participation à la gestion des organismes sociaux.

Un deuxième événement vient de se produire dans la même période. Un des premiers responsables syndicaux reçus par M. Michel Debré fut M. Malterre, de la C.G.C. En sortant du cabinet du ministre il a fait cette déclaration dont l'importance est considérable et qui semble avoir échappé aux commentateurs de la presse spécialisés. Qu'a dit M. Malterre?

«Nous n'accepterons jamais que la hiérarchie des salaires soit remise en cause, et en particulier nous nous élèverons contre des augmentations de salaires qui pourraient prendre le caractère suivant: quatre pour cent pour les ouvriers et les employés, trois pour cent pour la maîtrise et seulement deux pour cent pour les hauts cadres».

Oui, cette déclaration est d'une importance capitale! Bien sûr elle rejette les augmentations dégressives, mais qui donc n'a jamais fait jusqu'à ce jour, des propositions d'augmentations dégressives? Ni les grandes organisations syndicales, ni les organisations patronales, ni l'État. Alors, pourquoi cette déclaration contre une revendication dont personne ne pale?

Eh bien c'est parce que cette revendication est celle qui est réclamée par tous les salariés, qui en ont assez de mener des luttes qui rapportent aux hauts cadres, qui eux n'y participent pas, dix ou vingt fois plus

qu'aux travailleurs qui en les réclamant risquent leur place. Oui cette revendication est la revendication de demain et les cadres qu'elle vise le savent bien et c'est pour cela qu'ils se préparent contre une explosion qui, un jour ou l'autre, risque de faire voler en éclats les centrales syndicales et d'aboutir à un reclassement ouvrier axé non plus sur le mode de rétribution (le salariat) mais sur le montant de la rétribution, c'est-à-dire sur la somme allouée à chacun en rapport avec le revenu national.

Je tiens à rappeler ici que j'ai été le seul militant syndicaliste connu à m'élever dans tous les Congrès nationaux de ma Confédération, dans tous les Congrès de mon Union Départementale, dans tous les Comités généraux auxquels j'ai assisté, devant toutes les Commissions exécutives auxquelles j'appartiens, contre l'augmentation des salaires en pourcentage.

Aujourd'hui les cadres qui connaissent toute la popularité de cette revendication dans les masses, et malgré le silence des Confédérations, tiennent à engager la lutte contre l'augmentation régressive. Ils ont fait un pas de clerc, car en la combattant ils ont fait la preuve qu'elle était une revendication possible. Demain les Centrales, terrorisées par leurs propres cadres, qui sont les alliés intérieurs de la C.G.C. au sein des masses ouvrières, seront obligées d'ouvrir le dossier, de poser le problème et peut-être que dans un avenir proche, ne serais-je plus seul dans ma Confédération à demander le resserrement de l'éventail des salaires. De toute manière, c'est aux revendications de bases défendues devant les travailleurs que les vrais minoritaires pourront se compter. Je rappelle que pour nous anarcho-syndicalistes au sein de *Force ouvrière*, les revendications minima qui définissent un syndicaliste révolutionnaire avec lequel on puisse travailler, sont celles-ci:

1- Lutte contre les accords d'ateliers ou d'industries qui limitent par des restrictions de salaires, la participation de ces ouvriers aux luttes générales pour l'augmentation des salaires à l'échelon national (accord Renault).

2- Augmentation des salaires non hiérarchisés sur une base à définir entre les participants.

3- Retrait des militants syndicalistes de tout Comité ou Commission qui ont pour but d'aménager et de rendre supportable, le système économique basé sur le salariat et le patronat.

Et je suis sûr que si nous avions les moyens de porter à la connaissance du public ces trois revendications (qui sont modestes mais ont un caractère qui leur permet d'être acceptées par le plus grand nombre), alors se réaliserait facilement l'unité d'action qui sortirait le mouvement ouvrier de l'impasse où il se trouve.

Les Centrales devraient bien penser à ce que je viens d'écrire plus haut si elles ne veulent pas, dans les années qui suivent, voir les luttes ouvrières se dérouler sans elles, ou peut-être contre elles.

Maurice JOYEUX,
Montluc.
